



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE



Bruxelles, le 27 mars 2006

## RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

**sur les questions économiques et financières, les affaires sociales et  
l'éducation**

adoptée sur la base du projet déposé au nom de la commission économique, financière,  
des affaires sociales et de l'éducation

par M. Hashim Dabbas, Président

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM),

- vu la recommandation adoptée à Rabat le 20 novembre 2005,
- vu la réunion qui s'est tenue à Lisbonne le 30 janvier 2006,

## **Éducation**

1. considère que le taux d'illettrisme dans les pays du Sud constitue un obstacle au développement dans la région; est convaincue que faire progresser la législation en matière d'éducation et de formation doit être une très haute priorité et une condition préalable à la réalisation du développement économique dans la région; demande, pour y parvenir, que l'éducation de base soit être étendue et que le nombre d'établissements proposant un enseignement secondaire et supérieur soit accru;
2. considère que les États membres doivent être vivement invités à établir des programmes propres à aider les régions en retard de développement à renforcer l'enseignement secondaire et universitaire et à le rendre accessible, notamment aux femmes issues des milieux les moins favorisés;
3. insiste sur la nécessité de reconsidérer le contenu de plusieurs programmes d'enseignement dans les pays Euromed comprenant des caricatures et des semi-vérités visant certains de leurs partenaires, ce qui renforce le climat d'hostilité et de haine et entrave tout progrès tangible sur la voie de relations saines entre les États du partenariat euro-méditerranéen;
4. insiste sur la nécessité de mettre sur pied des programmes d'échanges de jeunes, de stagiaires et de travailleurs, dans la mesure où ceux-ci peuvent contribuer à augmenter le niveau général des connaissances; demande le soutien aux programmes existants – TEMPUS, ERASMUS, MUNDUS – et l'extension de ces derniers à l'enseignement secondaire; demande instamment aux États membres de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) d'appuyer des programmes d'échange à l'intention des enseignants du secondaire et des professeurs d'université dans des domaines ayant trait à la didactique et à l'orientation; souligne également la nécessité de promouvoir les échanges académiques ainsi qu'entre les établissements académiques et de recherche;
5. souligne la nécessité d'un engagement continu des partenaires européens à assurer le soutien matériel et technique nécessaire pour réformer et développer le système éducatif dans les pays de la Méditerranée;
6. souligne l'importance de l'éducation et demande aux parlements de la région euro-méditerranéenne, de même qu'au Parlement européen, de procéder à une évaluation des programmes éducatifs financés par le programme MEDA;
7. insiste sur la nécessité de mettre en place un réseau de coopération parlementaire dans la région euro-méditerranéenne afin de parvenir à une harmonisation des programmes éducatifs; demande également l'établissement d'un réseau régional d'organisations de jeunesse afin d'œuvrer au respect des valeurs nationales et internationales de promotion de la paix, la justice, l'égalité et le respect du droit;
8. insiste sur la nécessité de trouver des stratégies propres à renforcer la coopération entre les secteurs privé et public, de manière à relever le niveau des ressources humaines exerçant dans le domaine de l'éducation;

9. suggère d'examiner la possibilité d'associer les pays partenaires du Sud aux actions figurant dans le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique;
10. estime nécessaire d'entreprendre la mise en place d'un fonds euro-méditerranéen pour la recherche scientifique, ayant pour objet d'assurer la communauté de l'étude entre les universités des pays euro-méditerranéens, de soutenir les chercheurs dans les pays partenaires du Sud, d'améliorer leurs conditions de travail, de promouvoir la performance des universités et d'activer les échanges culturels entre toutes les universités de la région Euromed;

### **Stabilité sociale et droits sociaux**

11. est convaincue que le travail et l'égalité d'accès à l'emploi sont des facteurs importants contribuant à la stabilité sociale et au progrès économique, et ce pour les hommes aussi bien que pour les femmes; demande instamment aux États membres des pays du Sud et de l'APEM de consacrer, dans la Constitution de leurs pays respectifs, une partie spécifique aux droits sociaux des femmes;
12. estime nécessaire d'accroître le soutien apporté aux pays du Sud pour réaliser un développement social et d'œuvrer au resserrement de l'écart entre les pays du Sud et du Nord, à la réduction de la pauvreté et du dénuement social qui frappe les pays du Sud; préconise l'élaboration et la diffusion d'une version méditerranéenne des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et demande, en outre, à la Commission européenne d'intensifier l'aide matérielle aux peuples méditerranéens qui sont le plus affectés par les problèmes liés au sous-développement;
13. encourage les États membres à mettre en œuvre les règles de bonne gouvernance et invite les pays du Nord à fournir une assistance technique aux pays du Sud qui la nécessitent, afin de leur permettre d'atteindre ce but;
14. demande que, en vue de renforcer la croissance économique et de créer des emplois dans le Sud de la Méditerranée, une attention accrue soit portée à toutes les réformes et instruments nécessaires pour attirer les investissements européens dans la région, y inclus à travers un renforcement de la coopération industrielle entre les deux rives de la Méditerranée;
15. demande un respect strict du droit élémentaire du travail et des droits sociaux fondamentaux, qui font partie intégrante des valeurs communes sur lesquelles se fonde la politique européenne de voisinage et de partenariat; demande instamment à tous les partenaires concernés de s'associer aux plans d'action, tout en demandant aux États membres d'appliquer tous les accords internationaux relatifs aux droits sociaux, et ce dans le plein respect des droits des femmes et des enfants;
16. demande un accroissement des crédits alloués, dans le cadre des programmes MEDA 1 et MEDA 2, aux pays les moins développés sur la rive sud de la Méditerranée, afin d'aider ces pays à supporter le poids du processus de développement, à moderniser leurs industries et à intégrer les technologies de pointe;
17. tout en reconnaissant la souveraineté en matière de politique de visa des États membres ou non-membres de l'Union européenne, estime que la liberté de mouvement des travailleurs est un facteur décisif de développement économique et de renforcement des relations entre les sociétés des deux côtés de la Méditerranée;

considère que la liberté de circulation des travailleurs devrait être encouragée, en particulier pour les travailleurs qui répondent aux besoins du partenariat euro-méditerranéen; est convaincue que les difficultés auxquelles les citoyens des pays du Sud de la Méditerranée sont confrontés en matière d'attribution de visas pour les pays européens créent un sentiment d'impuissance et de frustration parmi les acteurs sociaux et entravent considérablement le dialogue et les échanges socioculturels; affirme, par conséquent, la nécessité de renforcer la coopération actuelle dans le contexte des accords d'association et de coopération afin de garantir la circulation des travailleurs;

18. demande aux pays de la Méditerranée de déployer des efforts pour soutenir le secteur privé, dont le rôle devient vital dans la lutte contre le chômage grâce aux chances de travail qu'il offre, ce qui concourt largement à la réalisation de la stabilité sociale;
19. est convaincue de la nécessité d'ouvrir un dialogue social sur des questions relatives notamment à l'emploi et aux politiques sociales, dans le cadre duquel la situation doit être analysée et évaluée, pour déterminer les principaux défis, et d'harmoniser les politiques en matière de pauvreté, d'emploi, de dialogue social, de même que les conditions de travail et la protection sociale;
20. considère les affaires sociales comme une question sensible dans les pays de la région euro-méditerranéenne; s'engage à ce que sa commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation œuvre, dans ce contexte, de concert avec les parlements nationaux et avec leurs commissions concernées pour déterminer les priorités de l'année à venir et définir le cadre des dialogues futurs;

## **Énergie**

21. affirme qu'il importe d'établir une coopération entre les États membres de l'APEM dans le domaine de l'approvisionnement en énergie; demande à tous les États membres de soutenir une utilisation efficace de l'énergie, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et de coopérer dans ces domaines; estime que cette coopération devrait porter sur des études, la recherche et des projets, afin de trouver des sources d'énergie alternatives, au vu notamment de la montée des prix du pétrole, laquelle a un effet direct sur le développement économique et sur le niveau de vie dans les pays partenaires;
22. observe que la dépendance de la plupart des États membres de l'APEM à l'égard des sources d'énergie externes est en croissance constante et que l'augmentation de la demande d'approvisionnements externes en énergie va vraisemblablement exercer une pression supplémentaire sur les voies d'approvisionnement existantes; demande le développement de nouvelles voies d'approvisionnement susceptibles d'influer sur la disponibilité et les prix;
23. se félicite des actions visant à établir un marché Euromed de l'énergie, dans la mesure où des projets sub-régionaux de cette nature permettent de garantir une intégration progressive entre les marchés de l'électricité des pays arabes du Mashreq, du Maghreb et l'Union européenne; considère qu'il en va de même pour les marchés du gaz au Mashreq et pour tous les autres projets énergétiques, et notamment les énergies renouvelables, intéressant les pays de la région;
24. se félicite du financement par la Banque européenne d'investissement (BEI) de projets axés sur le développement de sources d'énergie renouvelable et la promotion d'une

utilisation efficace de l'énergie, ainsi que des facilités d'investissement (FEMIP) prévues par le programme MEDA, lesquels visent à établir des unités de gestion de projets propres à renforcer la capacité institutionnelle des organes de commercialisation et d'accroître le bénéfice de ces projets;

25. demande à l'ensemble des États membres de l'APEM de soutenir les principes des politiques énergétiques qui ont été adoptés lors du Forum de l'énergie d'avril 2003 et de la Conférence ministérielle pour le Forum Euromed sur l'énergie qui s'est tenu à Athènes en 2003 et à Rome en 2004;
26. invite instamment les États membres de l'APEM et l'Union européenne à aller de l'avant dans le cadre des programmes MEDA en promouvant le potentiel des sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire, ainsi que l'efficacité énergétique; recommande de soutenir le processus de Kyoto, de favoriser une gestion plus efficace de la demande d'énergie et d'harmoniser la réglementation et les normes, ainsi que les systèmes d'information et d'analyse statistique utilisés dans le secteur énergétique par les pays situés au Sud de la Méditerranée;
27. demande qu'un approvisionnement sûr en énergie soit garanti à des prix abordables, afin de renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité des approvisionnements énergétiques de la région Euromed, et de faciliter le financement d'infrastructures énergétiques entre le Sud et le Nord d'une part, et le Sud et le Sud, d'autre part; demande également une aide technique supplémentaire visant à développer les politiques énergétiques Euromed, en complément de l'adoption d'un calendrier raisonnable pour un partenariat Euromed en matière d'énergie;
28. demande la mise en place d'un fonds de soutien en faveur des pays touchés par la flambée des prix du pétrole;
29. demande que les questions d'environnement, qui découlent de l'expansion de l'approvisionnement énergétique, soient dûment prises en compte;.

### **Libre échange et développement économique**

30. demande aux États membres du partenariat Euromed d'harmoniser leurs législations en matière de commerce et de concurrence; souligne les discussions qui se sont tenues lors de la 5ème Conférence des ministres du commerce de la région Euromed, le 24 mars 2006 à Marrakech, concernant la stratégie visant à mettre en œuvre et à parachever la zone euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici 2010, ainsi que la manière de renforcer les échanges commerciaux Nord-Sud; se félicite que des négociations officielles aient été engagées au sujet d'un protocole additionnel aux accords d'association relatifs à une libéralisation des échanges commerciaux dans les domaines des services et des investissements, et que les ministres du commerce aient pris la décision d'ouvrir des négociations relatives à un accord sur l'évaluation de la conformité, qui constitue un préalable, pour les pays partenaires, à une augmentation de leurs exportations; demande un approfondissement de la libéralisation du commerce dans l'agriculture afin d'achever la réalisation d'une zone de libre-échange authentique, conformément aux négociations et aux résultats de l'OMC;
31. invite la Commission européenne et le Conseil à évaluer l'étude menée par l'université de Manchester sur les effets économiques et sociaux de l'établissement d'une zone de libre échange en 2010;

32. appelle à un renforcement de la coopération entre l'APEM, la Commission européenne et la Présidence de l'Union européenne dans de nombreux domaines, et notamment dans le domaine économique;
33. appelle à un renforcement de la coopération avec la commission ad hoc sur les droits des femmes, instaurée à l'occasion de la session plénière de l'APEM au Caire, sur le rôle des femmes dans la société et le développement, notamment dans le domaine économique;
34. affirme la nécessité de maintenir l'aide financière aux populations des États membres de la zone euro-méditerranéenne dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures ; prend note et se félicite du maintien de l'aide financière versée par l'Union européenne au peuple palestinien;
35. demande une intensification de la communication entre les membres de la commission chargée de l'économie, les parlementaires et les ministres des affaires étrangères des pays Euromed, afin que les recommandations de la commission soient mises en œuvre;
36. demande que les législations et les mécanismes servant l'investissement direct soient développés, tout en fixant des mesures d'incitation pour diriger les investissements privés; demande également aux États membres de l'UE d'ouvrir leurs marchés aux produits des pays méditerranéens, en application du principe de libre échange;
37. juge nécessaire d'établir une coopération entre les États du partenariat dans le domaine de l'environnement, tout en attachant une grande importance à la ressource eau, grâce à une évaluation commune et à un contrôle quantitatif et qualitatif des eaux;
38. appelle à découvrir de nouveaux domaines de partenariat tels que les petites et moyennes entreprises dans la région Euromed;
39. souligne la nécessité de mettre sur pied un programme coordonné visant à faire face aux catastrophes naturelles dans la région Euromed;
40. souligne la nécessité de voir les conventions du partenariat contribuer à développer les structures productives et industrielles dans les pays méditerranéens;
41. demande aux membres du partenariat Euromed d'apporter, si nécessaire, des compensations financières au secteur des produits avicoles ou de l'élevage en cas d'épidémie de grippe aviaire - eu égard, en particulier, au virus H5N1 hautement pathogène et aux conséquences mortelles – afin de mettre en œuvre efficacement toutes les mesures de prévention, de surveillance et de réaction d'urgence pour contrôler la diffusion de la grippe aviaire dans la région;
42. demande un parachèvement de toutes les procédures visant à approuver et à mettre en œuvre l'accord d'association avec la Syrie, dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen.